Les effets des violences conjugales et familiales sur le droit au séjour

Retour sur la conférence d'Aurélie BÉDU organisée le 17 octobre 2025 à Ressources & Territoires

Le 17 octobre 2025 s'est tenue à Ressources & Territoires une conférence - débat sur « les effets des violences conjugales et familiales sur le droit au séjour », animée par Aurélie Bédu, Juriste - Responsable du Lieu ressource en droit de la famille international au CICADE. Le CICADE est une association montpelliéraine composée essentiellement de juristes. Elle a pour principale mission d'agir en faveur de l'accès au(x) droit(s) des personnes étrangères ou issues de l'immigration. Il s'agit notamment d'accompagner les personnes mobilisées et les professionnels du travail social et juridique dans la compréhension du droit des étrangers et du droit international de la famille.

« Les effets des violences conjugales et familiales sur le droit au séjour ».
Alors que les violences faites aux femmes et aux enfants continuent d'être un fléau de notre société, il est impératif de comprendre comment elles impactent directement la protection et le droit au séjour des victimes. Le CICADE, au cœur de cette problématique, s'engage à soutenir et accompagner celles et ceux qui subissent ces violences.

Cette matinée consacrée aux enjeux légaux et humains qui en découlent, a aussi permis d'explorer les solutions possibles pour offrir un cadre sécurisant et digne aux victimes.
L'objectif est de sensibiliser, d'informer et de réfléchir ensemble sur les moyens de garantir le droit au séjour, tout en prenant en considération les réalités complexes qu'impliquent les violences conjugales et familiales.

Thématiques abordées tout au long de la matinée

Droit international de la famille

· Couvre des sujets comme le mariage, le mariage forcé, la polygamie, le divorce, les droits parentaux, le risque d'enlèvement d'enfant et les violences faites aux femmes.
· Inclut des informations sur le renouvellement du titre de séjour en cas de violences conjugales et familiales.

CESEDA - Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

· Document de référence pour les dispositions législatives sur le séjour, incluant visa, titres de séjour, asile et regroupement familial.
· Dernière réforme de janvier 2024 : des changements significatifs dans les procédures de demande et de renouvellement.

Rupture de la communauté de vie

· La séparation de fait peut entraîner le non renouvellement ou le retrait du titre de séjour, sauf en cas de preuves de violences.
· Un jugement de divorce pour faute peut servir de preuve des violences subies.

Femmes étrangères et titres de séjour

· Certaines femmes peuvent conserver ou renouveler leur titre de séjour malgré la rupture, selon des critères spécifiques.
· Les conjointes de Français et les bénéficiaires de regroupement familial sont particulièrement protégés.

Ordonnance de protection

· Le juge peut délivrer en urgence une ordonnance de protection en cas de violences de couple, même sans cohabitation.
· L'ordonnance de protection permet d'obtenir un titre de séjour de plein droit.

Accès au titre pluriannuel

· Après un an de séjour régulier, les personnes peuvent demander une carte de séjour pluriannuelle de 2 ans.
· Parmi les conditions : la participation à des formations linguistiques et civiques.

Thématiques abordées tout au long de la matinée

Réforme Darmanin

· Limite le nombre de renouvellements consécutifs d'une carte de séjour temporaire à trois ans.
· Les étrangers doivent remplir des conditions d'intégration pour obtenir un titre pluriannuel.

Retrait du titre permanent

· Le retrait ne peut intervenir que dans les quatre ans suivant le mariage avec une personne française, sauf en cas de violences conjugales.
· Les enfants nés de l'union protègent contre le retrait du titre.

Autres mesures en cas de violences

· Exonérations de taxes pour les titres de séjour et dispositifs de sécurité comme le Téléphone Grave Danger et le Bracelet Anti Rapprochement.
· Les protections des auteurs contre l'expulsion peuvent être levées en cas de violences intrafamiliales.


© Copyright R&T · 2025

En conclusion

La matinée que nous avons passée ensemble a été riche en échanges et en réflexions sur un sujet d'une importance capitale. Il est essentiel de souligner que ces violences ne touchent pas seulement les individus sur le plan personnel et psychologique, mais qu'elles ont également des répercussions juridiques profondes, affectant le statut migratoire. Les témoignages et analyses que nous avons entendus mettent en avant les défis auxquels se confrontent les victimes, souvent prises au piège entre la peur de représailles et la nécessité d'agir pour leur sécurité.

Aurélie Bédu a mis en lumière l'exigence d'une approche globale qui combine la protection des victimes avec une meilleure compréhension des lois sur le droit au séjour. Il est indispensable que les pouvoirs publics investissent dans des solutions adaptées, que ce soit par le biais de réformes législatives ou par le renforcement des structures d'accueil et d'accompagnement des victimes.

Enfin, nous avons conclu que l'éducation et la sensibilisation sont des leviers essentiels pour modifier nos perceptions et lutter contre les stigmatisations associées aux violences conjugales et familiales. La collaboration entre les différents acteurs, associations, services juridiques, professionnels de santé est primordiale pour instaurer un système de soutien efficace et solidaire.

Ressources & Territoires

En Savoir Plus sur le CICADE

Liens Ressources en ligne

- Instruction relative à la délivrance des titres pour les victimes de violences conjugales et familiales, 23 déc. 2021
- L'outil repère à destination des femmes étrangères « Suis-je victime de violence ? », disponible en 11 langues
- Le « Petit précis à l'usage des professionnel·les : Pour accompagner les femmes étrangères victimes de violences » qui permet de comprendre pourquoi un accompagnement spécifique peut être nécessaire, recense les contacts utiles et les outils à avoir sous la main
- L'adaption de l'Outil Repère au format affiche (format A0 84,1 x 118,9 cm)
- La législation en droit du séjour relative aux violences conjugales et familiales faites aux femmes étrangères. Version janvier 2025. CICADE

Consulter le dossier R&T "Intégration par la langue"